DIRECTION :
55, r. du Fg-Montmartre
PARIS (9e)
Téléphone :
TRUDAINE 77-41
— 77-42

LA DÉFENSE DES VICTIMES DU FASCISME ET DE LA TERREUR BLANCHE

Bulletin hebdomadaire des Groupes d'Action contre la répression

On est prié de reproduire les articles et informations publiés ici.

2me Année 15 janvier 1927.

SOMMAIRE DU N° 29

APPEL A NOS LECTEURS

Depuis juin 1926 le BULLETIN POUR LA DÉFENSE DES VICTIMES POLITIQUES, devenu ensuite LE BULLETIN POUR LA DÉFENSE DES VICTIMES DU FASCISME ET DE LA TERREUR BLANCHE paraît avec, comme rédacteur en chef, l'éminent écrivain Henri Barbusse.

Nous nous sommes toujours efforcés de fournir à tous ceux qui s'intéressent à notre tâche une documentation inédite et abondante. Tous les faits de terreur ont pu être ainsi connus, et la lutte contre la répression dans le monde entier en a été facilitée.

Nous rencontrons aujourd'hui des difficultés qui tiennent à l'augmentation des frais divers incombant à l'édition d'un journal. Nous demandons donc à nos lecteurs de faire un effort pour soutenir notre organe. L'aide matérielle de tous est indispensable et nous sommes certains que cet appel sera entendu.

Adresser les fonds à

M. CLÉMENT

55, rue du Faubourg-Montmartre, 55 -- PARIS

UN GRAND MEETING EST ORGANISÉ A PARIS POUR PROTESTER CONTRE LE FASCISME EN LITHUANIE

A la suite de la guerre mondiale, avait éclaté en Russie la révolution victorieuse. Or, les pays capitalistes de l'Europe centrale et occidentale prenaient toutes les précautions imaginables pour empêcher l'influence du nouvel Etat des Soviets de s'étendre. C'était surtout la Grande-Bretagne, dont les finances avaient été moins atteintes par la guerre, qui subventionnait à leur constitution les petits Etats réactionnaires (Finlande, Esthonie, Lettonie et Lithuanie) destinés à séparer la jeune Russie ouvrière et paysanne de l'Europe bourgeoise. La Lithuanie qui, avec la province de Memel, ne compte que 2.200.000 habitants, dont 8 0/0 de Juifs, est un exemple frappant de la façon artificielle dont avaient été créés ces Etats purement fictifs.

Il y eut récemment, en Lithuanie, un coup d'Etat fasciste suivi, naturellement, d'une vague sanglante de terreur blanche et de répression inouïe. C'est l'impérialisme européen qui, seul, est responsable du martyre infligé au peuple lithuanien.

Actuellement commence une campagne vigoureuse en faveur de la Lithuanie opprimée et torturée.

Les travailleurs manuels et intellectuels de l'Europe et du monde entier sont appelés à se grouper autour du Comité de Défense des Victimes du fascisme et de la terreur blanche qui organise, le mardi 18 janvier, à 20 h. 30, un grand meeting. Cette réunion de protestation aura lieu dans la salle du rez-de-chaussée du Grand Orient de France, 16, rue Cadet, Paris, sous la présidence du citoyen Vernochet, secrétaire de l'Internationale de l'Enseignement, et avec le concours des citoyens Garchery, député de Paris ; Paul Louis, homme de lettres, etc., etc.

ITALIE

LE BILAN DU FASCISME EN 1926, DANS L'ITALIE OPPRIMÉE

1926 s'est terminé, lourd d'un héritage de meurtres sans nombre, de dévastations, de pillages et de vols. Il est bon de dresser, au commencement de 1927, un bilan du fascisme pour l'année qui vient de s'achever, et que le « Duce » définit « année napoléonienne ».

La guerre civile fut le berceau du fascisme. Celui-ci, pour pouvoir dominer contre la volonté de la majorité de la population italienne, eut recours aux méthodes de guerre civile.

Les difficultés d'ordre économique, la crise industrielle qui suivirent l'amélioration relative des changes, la hausse du coût de la vie, l'insuffisance des salaires et d'autres causes encore créèrent, en 1926, un trouble assez profond dans la vie italienne, ce qui renforçait objectivement la position politique de l'opposition au fascisme. D'autre part, cet état de choses eut sa répercussion au sein du parti dominant, le parti fasciste qui se montra plus qu'auparavant déchiré par une lutte intérieure entre les deux fractions les plus importantes du fascisme.

Toutes ces causes mettaient en péril l'existence même du régime odieux instauré depuis 1922 en Italie.

La fraction dirigeante du parti fasciste, avec Mussolini, pour sortir de la situation fâcheuse existante, ne trouva d'autres moyens que de recourir encore une fois aux méthodes de guerre civile, pour écraser les oppositions.

C'est ainsi que se déclanchèrent au delà des Alpes, lors de l'anniversaire de la prise du pouvoir par le fascisme, les journées de terreur effrénée, surpassant en ampleur toutes les autres périodes de réaction intense.

Le bilan de ces journées, qu'on ne connaît pas encore dans tous ses détails, est bien triste. Des centaines de citoyens assassinés, des milliers de blessés, des milliers de bureaux de professionnels, d'habitations, de boutiques d'opposants de toutes conceptions politiques ou religieuses, détruits, incendiés, ravagés.

Plusieurs centaines de citoyens déportés et leurs familles entières privées de toute subsistance, jetées à la rue dans la misère la plus noire.

Pendant ce temps, les conditions économiques de vie pour les classes laborieuses et moyennes deviennent de plus en plus angoissantes.

Dans l'Italie fasciste, la mort et la misère planent sur toute la population travailleuse, pendant que la terreur tient subjuguée la majorité de la population italienne.

1926 vit aussi le danger d'une nouvelle boucherie guerrière.

C'était, il est vrai, « l'année napoléonienne »...

Année aussi de souffrances, de misère et de mort.

LA SITUATION ANGOISSANTE DES DÉPORTÉS POLITIQUES

Le gouvernement fasciste n'a pas cru devoir publier les listes des citoyens condamnés à la déportation, car il craint que l'opinion publique du monde entier sache la vérité. On a annoncé environ neuf cents déportés, mais la réalité est au-dessus de ce chiffre.

Les déportations ont atteint de préférence les anciens députés d'opposition, les secrétaires des Bourses du travail et des organisations non fascistes, des professionnels et aussi des humbles mais actifs militants ouvriers.

L'élite de l'Italie intellectuelle et ouvrière a été isolée du monde dans des îles malsaines et inhospitalières, pour avoir combattu la tyrannie fasciste et pour avoir défendu le peuple opprimé.

On sait que tous les députés communistes ont été condamnés à la déportation.

Parmi les déportés de Turin, on compte les communistes Oberti, Roveda, Prioglio, Gallino, Vota, Gilodi, Russo, Chiappo, Mezzagora, Pianezza, Rabezzana, Garaccioni ; les maximalistes Pagella et Barberis ; le socialiste-démocrate Romita. D'autres condamnés à la même peine ont pu se mettre à l'abri.

A Novare, l'ancien député Belloni et d'autres encore ont été envoyés aux îles de déportation.

A Gênes, entre autres, l'ex-député communiste Maffi, l'avocat Tucci, les frères Canepa, Pouce, Scaffidi, Barbagelata.

On connaît encore les déportations de l'ancien cheminot Barsotti, de l'instituteur Ciucci et de l'ouvrier Pampana, tous de Pise ; de l'ancien député communiste Salvadori (la nouvelle erronée de son assassinat fut donnée au début des journées de massacre), envoyé à l'île d'Ustica ; de l'ex-député libéral Benedetti, envoyé à Tremiti ; des communistes Repossi, Damen, Fortichiari, Reggiani, D'Agostino, Zamboni, Carretto, Berti, Pastore, Giardina, Graziadei, Tettamenti (Milan) ; des maximalistes Fiorio, Schiavello, Olivelli (Milan) et du militant socialiste-démocrate Ghezzi, de la même ville.

A Brescia, il y a eu, entre autres, cinq déportés, dont un chrétien libéral (popolare), deux maximalistes et deux communistes. A Venise, les citoyens Borin, Brustol, Spiga et d'autres. A Vérone, onze déportés, dont sept communistes et quatre maximalistes ; à Udine, le communiste Scoccimarro ; à Bologne, M. Bérardi, ouvrier du gaz, l'infirmier Vignocchi, les frères Peluso, l'avocat Mancinelli et d'autres encore dont on ne connaît pas les noms ; à Livourne, l'ex-député maximaliste Capocchi ; à Viareggio, l'ancien député Benedetti et deux ouvriers maximalistes.

Dans le Midi de l'Italie, les déportations sont aussi nombreuses. On y compte le militant communiste Bordiga, Lo Sardo, Alfani.

La situation des déportés est affreuse. Des nouvelles des îles et localités de déportation commencent à percer le silence imposé par le gouvernement fasciste.

Un des derniers numéros du journal « L'Avanti ! » publie une lettre émouvante d'un socialiste déporté dans une île :

« Nous sommes ici - dit-il - une dizaine, et on attend 70 autres déportés. Nous vivons dans des conditions extrêmement pénibles, mêlés aux condamnés de droit commun. Nous recevons trois lires par jour, et non pas dix comme les journaux l'ont affirmé. C'est avec ce misérable subside que nous devons pourvoir à tous nos besoins chez de rares mercantis d'une rapacité inouïe. Notre logement n'est qu'une baraque, où nous couchons sans nul confort. On est ici bien plus mal qu'en prison !

« Du matin jusqu'à cinq heures du soir, nous sommes libres, mais nous ne savons comment occuper le temps. La loi a établi pour nous le devoir du travail, mais il n'y a ici nulle possibilité de travailler.

« Le monde se doit de protester contre cette situation qui, en se prolongeant, aboutira à la ruine morale et économique de milliers de familles. En outre, elle inflige d'intolérables souffrances morales et physiques à des mil-

liers d'honnêtes gens qui n'ont rien à se reprocher, sauf d'avoir fait face à la dictature de la matraque.

« Pourtant, mes amis et moi, nous sommes attachés à une espérance : c'est que cette situation ne durera pas. C'est en ce cas seulement que nous espérons vous revoir. »

Que dire, devant ces révélations auxquelles on s'attendait bien, de l'impudence de Mussolini, qui a osé dire à un rédacteur du « New York Herald », qu'en réalité, la situation des déportés n'est pas mauvaise et qui a exalté sa... clémence vis-à-vis des déportés? Mais désormais, ses affirmations ne trompent plus personne. Tout le monde le connaît bien comme le bourreau et le geôlier du peuple italien antifasciste.

ARRESTATIONS EN MASSE

Mussolini, quittant son costume de bourreau, s'habille en policier et fait arrêter par centaines les adversaires du régime odieux d'Italie.

A Palerme, la police a procédé à l'arrestation de quelques centaines de communistes. La police prétend avoir découvert, au cours des perquisitions, une liste comportant 36.000 noms et adresses d'inscrits au parti communiste. Elle n'a pas manqué de crier sur tous les tons au « complot » ! En ce qui concerne les listes découvertes, la nouvelle doit avoir la même origine que tant d'autres qu'on crée de toutes pièces pour « distraire » un peu l'opinion fasciste italienne et pour l'ameuter contre les citoyens non fascistes encore en « liberté » (si on peut employer cette expression, bien singulière sous la terreur fasciste !).

A Gênes, plus de trois cents antifascistes sont encore en prison, sans qu'on les accuse nullement d'un crime prévu dans les « lois ». (Voilà encore une expression bien singulière !)

La police a arrêté à Marina di Massa les professeurs Carlo Rosselli et Pirri, ancien rédacteur au « Corriere della Sera ».

Ces deux personnes sont inculpées d'avoir aidé les leaders socialistes de Milan à s'enfuir d'Italie. M. Rosselli, professeur à l'Université de Gênes, avait renoncé à sa chaire par solidarité avec le professeur Salvemini, lorsque celui-ci fut exclu de l'Université.

Trois autres journalistes, M. Ansaldo, ancien rédacteur en chef du « Lavoro », collaborateur à la « Stampa » ; M. Silvestri, ancien rédacteur au « Corriere della Sera » ; M. Bauer, professeur, arrêtés il y a un mois à Côme, sont toujours en prison sans qu'on sache quand ils seront jugés, et pour quel crime.

A Gênes ont été arrêtés pour outrage au drapeau fasciste, M. Grema, ancien chef de gare, et le socialiste Buschiazzo.

On a arrêté à Milan les députés socialistes Caldara et Fillipetti, tous deux anciens maires de Milan ; les députés socialistes Zibordi et Gonzales, les avocats Pirri et Vigorolli, qui font partie de l'opposition et M. Resnati, chef des francs-maçons de Milan.

Le comte Carlo Sforza a été arrêté, à la gare de Turin, au moment où il prenait le train pour la France, via Modane. Conduit au commissariat de police de la gare, l'éminent homme d'Etat s'est vu intimer l'ordre de rebrousser chemin, de rentrer à Rome. Il lui est désormais interdit de sortir d'Italie.

La continuation méthodique des persécutions et arrestations de ceux qui, fièrement, au milieu de la tempête de réaction, ne se plient pas au fascisme, démontre nettement qu'en Italie on ne vit pas : on étouffe.

« FASCISTISATION » A 100 0/0 !

La suppression de toute liberté est poursuivie systématiquement en Italie par le gouvernement fasciste.

Mussolini, non content de déporter les citoyens antifascistes les plus actifs, de les écrouer en prison pendant longtemps et de les brimer de toutes manières, veut « fascistiser » à 100 0/0 l'Italie entière. Le résultat est que les libertés les plus élémentaires sont étouffées.

L'Ordre des avocats a été mis complètement en servage.

Les avocats sont tenus de prêter serment devant le président de la section de la Cour d'appel, un conseiller et le chancelier.

Cette nouvelle loi signifie l'asservissement du barreau italien. Tous

les régimes, même les plus réactionnaires, avaient jusqu'à présent respecté la liberté des avocats et le droit de la défense. Le fascisme met fin à tout cela en Italie.

Le serment dont il est question, sans lequel nul avocat ne pourra plus exercer, est refusé à tous ceux qui sont suspects de n'avoir pas une bonne attitude au point de vue du patriotisme, c'est-à-dire à tous les adversaires du fascisme.

Les exclusions ont été nombreuses. Le nombre des exclus est, à Rome, de trente-six.

En réalité, ces exclusions ont dû être plus nombreuses, car il est clair que beaucoup d'adversaires du fascisme n'ont pas demandé à prêter serment, connaissant d'avance qu'un refus ne manquerait pas de leur être opposé.

D'autre part, l'année dernière, Mussolini avait demandé aux Chambres l'autorisation, pour un an, de procéder à une épuration dans l'administration de l'Etat. La durée de ces pouvoirs exceptionnels étant épuisée, le Conseil des ministres a pris une décision selon laquelle, à tout moment, un fonctionnaire peut être exclu du service, si ses actes et ses convictions semblent contraires à la politique générale du gouvernement.

Le parlement sera encore stylé selon la mode fasciste. Il sera transformé en « parlement corporatif ». Cette réforme ne signifie pas autre chose que la suppression pure et simple du parlement.

D'ailleurs, c'est le journal ultra-fasciste « L'Impero » qui nous le fait savoir :

« Au-dessus du parlement corporatif - écrit-il - il y aura le gouvernement que le parlement ne peut pas renverser, et il y aura encore le Sénat. »

En définitive, c'est la « gérontocratie du Sénat ». En 1919, Mussolini lui-même définissait ainsi cette institution de vieillards, qui sera appelée à sauvegarder le régime de fange et de boue instauré par le « Duce ».

La haine de l'opposition est tellement vive dans le gouvernement fasciste, qu'il vient d'interdire à tous les ministres faisant partie autrefois de l'opposition de l'Aventin, l'entrée dans les salles de Montecitorio.

Mais Mussolini regarde avec insistance vers la nouvelle génération d'étudiants, et il veut empêcher tout contact de celle-ci avec le corps enseignant de la vieille génération non « fascistisée ».

C'est ainsi qu'il fait opérer une large « épuration » parmi les professeurs non fascistes. Déjà une première liste a été dressée, dans laquelle figurent de nombreux professeurs d'universités et de lycées, déclarés déchus de leurs postes.

Un théoricien du fascisme, M. Davanzati, dans un éditorial de l'officieuse « Tribuna », d'ailleurs, déclarait formellement :

« Entendons-nous, les Universités doivent être fascistes. »

Pour achever ce travail de « fascistisation » universitaire, M. Turati, secrétaire du parti fasciste, a déclaré qu'on créera une « milice universitaire » fasciste. Ainsi, grâce à ce nouvel organe qui ne sera qu'un organe de mouchardage parmi les étudiants, le gouvernement pourra arracher aux études les jeunes hommes qui sont antifascistes, ou non fascistes, tout court !

Voilà un des beaux aspects du régime affreux des chemises noires !

Il est bon de répéter ce que nous avons dit autrefois, à savoir que Mussolini veut que les professeurs, et en général tout le monde, répètent le geste des professeurs de Cordoue, qui déclarèrent à Ferdinand VII d'Espagne : « Sire, ici, on ne pense pas ! »

LES TRIBUNAUX INFAMES

Mussolini a nommé le président et les juges du tribunal spécial fasciste qui, désormais, jugera les « complots » politiques.

Le président est le général Carlo Sanna, député, président du tribunal suprême de l'armée. Les juges seront des fascistes notoires qui ont eu une part considérable dans les sauvages entreprises de la milice mussolinienne. Ce sont les consuls Cau Lussorio, commandant la légion « Vespri » ; Cristini, député, commandant la légion « Monte Majella » ; Galamini ; Mucci et Tringali.

Selon le « Popolo d'Italia », ces hommes « choisis personnellement par le chef du gouvernement » donnent une entière garantie à propos du fonctionnement du nouveau tribunal.

On est vite édifié sur la garantie à laquelle fait allusion le journal de Mussolini, lorsqu'on songe aux déclarations accordées à la presse fasciste par le général Sanna.

Résumant en quelques mots son programme, il a dit qu'il se proposait de « frapper dur ». Il est vrai qu'il a ajouté qu'il fallait frapper avec justice.

Mais on sait bien ce qu'est la justice fasciste.

Non content de cela, Mussolini veut renforcer encore davantage la police. Il n'a pas assez de policiers. En effet, le nombre de ceux qui haïssent le fascisme meurtrier et pillard s'accroît sans cesse, et Mussolini pense faire de l'Italie une immense prison. Le nombre des commissaires en chef vient d'être porté à 150, et celui des questeurs à 50.

Mussolini démontre ainsi qu'il ne se sent pas tranquille, même étant assis sur des baïonnettes !

LE PAPE SE PLAINT DES VIOLENCES FASCISTES

Le pape, lui aussi, « se plaint » des violences fascistes. Certes, on se souvient qu'il défendit le fascisme. Mais nous croyons devoir reproduire, à titre documentaire, les passages les plus saillants de l'allocution prononcée par le pape, au dernier consistoire secret.

En voici, d'après « L'Osservatore Romano », quelques passages :

« Nous parlons (de ces violences) avec une information complète et sûre. Si en certains cas, les premières impressions ont donné de l'événement un sentiment exagéré, « dans des cas beaucoup plus nombreux, on n'a pu connaître qu'une partie extrêmement faible de la réalité.

« Maintenant on peut dire que la violente tempête est passée. Mais c'est comme quand la tempête est passée à travers les champs des moissons déjà mûres. D'autant plus belle et prometteuse était la moisson, d'autant plus graves et vraiment touchants sont les dégâts, les ruines, les dommages. De florissantes organisations et œuvres, fruit du travail consciencieux et intelligent de plusieurs années de sacrifices énormes, jouissant de la confiance d'innombrables familles et de populations entières, ont été détruites misérablement en peu de temps ou endommagées sérieusement. »

Notons que le reste de l'allocution contredit ces « plaintes ». Mais cela n'enlève pas la valeur des déclarations précitées.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME FLÉTRIT LE FASCISME

Dans la conclusion des débats du Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme qui vient de se tenir à Metz, le président, M. Victor Basch, au nom des 130.000 ligueurs de France, a salué avec respect les milliers de victimes qui ont souffert ou souffrent encore sous le régime fasciste et flétri solennellement leurs oppresseurs.

POLOGNE

EN MARGE DE LA MISSION DE DUHAMEL ET CHENNEVIÈRE

« La Lutte », mensuel socialiste paraissant à Cracovie, donne dans son numéro d'octobre-novembre, un article de M. Karol Grywicz, dont voici la teneur:

« L'accueil fait à l'auteur de la « Vie des Martyrs » et à son ami Chennevière par notre « officielle » gauche littéraire-sociale évoque de nouveau des problèmes depuis longtemps enterrés. De nouveau se pose la question de l'admission d'une enquête faite par un étranger (armé au surplus d'une grande autorité morale), d'une critique des affaires qui ne sont pas des secrets d'Etat, mais possèdent un caractère tout à fait général, public, d'une importance humanitaire profonde et directe.

« Les plus éminents représentants de l'âme française et de la pensée sociale de différents courants, groupés au Comité de Paris (1) de la Défense des

---

(1) L'organe de ce comité, « La Défense des Victimes politiques » est rédigé fort bien et consciencieusement.

prisonniers politiques pouvaient admettre la possibilité d'un pareil problème pour les milieux gouvernementaux intéressés et pour certaines couches des intellectuels aux Balkans.

« Mais même là-bas, en Roumanie, Bulgarie, les voyages « d'intervention » du professeur Vernochet, Barbusse, Paule Lamy et autres, combattus par la réaction, ont trouvé une vive et franche sympathie et un appui dans les milieux officiels des intellectuels de gauche (Ligue des Droits de l'Homme, etc.). Seulement, en Pologne, parmi l'élite « progressive », la démarche de Duhamel s'est heurtée à l'indifférence et à l'hostilité. C'est d'autant plus caractéristique que nous avons affaire à un écrivain qui se tient loin de la politique, ce que chaque socialiste comprendra facilement d'après l'expression vague et poétique de son attachement à la Pologne. On a refusé la main de Duhamel amicalement tendue, de Duhamel qui est venu en Pologne pour voir personnellement si on emprisonne vraiment les gens pour leurs opinions, s'il y a vraiment 6.000 prisonniers politiques de plus qu'après la révolution de 1905-1906 et si vraiment ce pays, en ce qui concerne l'épanouissement du système de provocation et la façon spéciale de traiter les détenus, prendra la place prépondérante en Europe. On ne s'est pas aperçu que chasser un homme pour ses opinions idéologiques et sociales en régime « constitutionnel » républicain qui favorise les monarchistes et fascistes, est quelque chose de plus qu'une affaire locale.

« On a oublié que ce n'est pas seulement le droit du monde civilisé de s'intéresser à cet état de chose, mais que c'est son devoir. Il faut indiquer aux intellectuels bourgeois enfermés dans la cuirasse d'une fausse dignité nationale que le Comité de Défense de Paris rappelle ce devoir à tout le monde, quand il s'agit de lutter contre la barbarie, partout évidemment, en France aussi.

« Le peuple a hautement apprécié la mission de Duhamel et de Chennevière. Il l'a saluée de tout son cœur. »

UN BEAU CADRE AU PROCÈS DES 151 !

Le journal « Robotnik » du 30 décembre écrit : « A Wlodzimierz, en Wolhynie, travaille un éminent militant syndicaliste, secrétaire des syndicats locaux et représentant du Conseil national des syndicats : Sz. Erlich. Vendredi 19 courant, Erlich était en compagnie de deux camarades lorsqu'il fut accosté par l'agent de police Tkaczuk qui l'arrêta et le conduisit au commissariat de police. Le soir, Erlich fut interrogé par le commissaire Zaremba qui lui déclara que « malgré que je suis monarchiste, je sais respecter les opinions des autres ». Il lui a demandé à quel parti il appartenait. Erlich a déclaré qu'il était du « Bund » (parti des socialistes juifs modérés). On l'a interrogé pendant deux heures en lui demandant des renseignements sur les opinions politiques de plusieurs personnes. Au cours d'une perquisition, rien de compromettant n'a été découvert. Le lendemain, Erlich fut de nouveau « interrogé ». Le commissaire Zaremba est sorti de la chambre et le fonctionnaire Tkaczuk a commencé à battre cruellement Erlich. Il a cessé au moment où le commissaire est rentré et a dit : « Assez ! » Au cours de cet « interrogatoire », on a demandé à Erlich d'avouer qu'il était en réunion avec les communistes. On l'a obligé de signer une déclaration par laquelle il s'engageait à ne pas quitter la ville. Tkaczuk, en présence du commissaire Zaremba, lui a déclaré : « Je te préviens : si tu ne veux pas que nous t'abattions, tu dois cesser de t'occuper du travail social, tu dois quitter ton poste de secrétaire du syndicat, tu dois quitter l'organisation scolaire juive et ne plus t'occuper du « Bund ». Rappelle-toi que j'ai envoyé des dizaines de gens comme toi dans l'autre monde. Je t'enverrai aussi là-bas. Je ne crains pas les interpellations, ni le procureur ni le Parlement ; on ne me fera rien et toi prends garde. »

DES DÉCLARATIONS ÉDIFIANTES PENDANT LE JUGEMENT DES 151

Déposition de l'accusé Trauner. - Au cours de l'instruction, il a déposé sous la dictée de la police et sous l'influence de menaces et de promesses.

Il retire ses accusations. - Il constate qu'il se trouve en prison par hasard, n'adhérant à aucune organisation. Après le transfert à Luck, il a rencontré l'inspecteur Zaremba qui lui avait demandé des dépositions fermes en lui promettant la liberté, un poste à la police, etc... et en le menaçant, dans le cas contraire, de tortures. Zaremba et Trauner ont composé un récit fantaisiste qui sert comme base à l'acte d'accusation. Trauner a ajouté au schéma présenté

par Zaremba, plusieurs noms et quelques histoires. Ils ont, par exemple, inventé les histoires des formations militaires de révolte, de la conférence avec le député communiste Prystupa, le contact avec Lwow par Chomyn, etc. A la demande de Zaremba, Trauner a indiqué les noms des militants nationalistes ukrainiens qu'il connaissait. On lui a demandé d'ajouter quelques juifs et il a donné les noms de ses connaissances à Grochow. On lui a proposé l'évasion de la prison, un passeport pour l'étranger et 2.000 zlotys. A la prison, Trauner assailli par les remords, a demandé une nouvelle instruction pour rétracter ses accusations. Le commissaire de police Ziolowski lui a proposé l'évasion, un passeport pour l'étranger et 2.000 zlotys. Trauner a refusé et, en avril 1926, il a retiré ses dépositions.

Le témoin Ziolowski dit qu'il n'a promis à Trauner que de lui faciliter le voyage à l'étranger après la fin du verdict.

On a proposé à l'accusé Osinski de l'argent pour les dépositions. - L'acc sé Osinski constate que le témoin Zaremba lui a demandé de fausses dépositions au sujet de plusieurs personnes dont il lui a montré les photos. Il lui proposait de l'argent pour les témoignages.

Le chien de Zaremba qui fut employé à l'instruction contre les accusés a mordu cruellement l'accusé Kloc, lui enlevant un morceau du mollet. Le tribunal ne permet pas d'en parler. - L'accusé Kloc dépose que Zaremba voulait le faire témoigner en le frappant. Ces moyens échouant, il l'a fait poursuivre par un chien-loup qui lui a arraché un morceau du mollet. Le président du tribunal ne laissa pas continuer l'accusé en disant qu'il parle ukrainien et non le polonais malgré qu'il est juif. L'accusé répond qu'il ne connaît pas la langue polonaise, car il a toujours vécu dans un village ukrainien.

L'accusée Stein a contracté à la Défensive une maladie de cœur et ses cheveux ont blanchi. Elle complète les dépositions de Zaremba. Celui-ci l'a terrorisée en la menaçant des tortures les plus raffinées et en lui disant qu'elle va encourir le sort de Bassarabowa ; il l'a fait poursuivre par un chien, etc... Elle dit qu'en rentrant à la prison, elle était jeune et saine, maintenant elle a des cheveux blancs et une maladie de cœur.

Dépositions du médecin et des infirmiers de la prison. - Le médecin de la prison, Dr Weselski et l'infirmier Baranowski interrogés au procès au sujet des tortures subies par les prisonniers, fournissent des dépositions hésitantes. Ils n'ont pas constaté de traces de tortures, mais ils disent en même temps que les traces extérieures disparaissent en dix jours. Les deux témoins reconnaissent, parmi les accusés, beaucoup de ceux qui se sont plaint de douleurs et qui étaient à l'hôpital de la prison. Le Dr Weselski se rappelle que l'accusé Bernacki s'était plaint d'une rupture du tympan. Il fut envoyé à un spécialiste.

Interrogatoire des témoins à décharge. - Les témoins, députés Chomiak et Molz, déposent que l'accusé Chomaleur est connu comme nationaliste ukrainien et non comme communiste. Les témoins du village Rykowice affirment que les accusés de leur village, auxquels on impute la présence aux réunions des révoltés, se trouvaient ailleurs à cette date. L'organisation à laquelle adhéraient les paysans accusés de Rykowice, c'était « Proswita », une succursale de l'organisation culturelle ukrainienne légale.

Les témoins furent battus au cours de l'instruction. - Tous les témoins à décharge constatent qu'avant les arrestations en masse en Wolhynie, personne n'a entendu parler d'une organisation de révolte. Le témoin Chomik fut battu à l'instruction. Le témoin Brondaruk fut torturé de la façon suivante : on lui a enchaîné les mains et les pieds ensemble et on l'a battu sur la plante des pieds et sur tout le corps. Le témoin fut battu deux jours. Il eut ensuite des écoulements d'oreilles. Le témoin Dyszkant dit qu'il a vu par une fenêtre qu'au poste de police au village Gryvowice, les paysans arrêtés de Grybowice furent cruellement battus (il donne les noms). On lui a fait ensuite transporter Stepanczuk et Wlodzimierz. Ils étaient sans connaissance.

La mère de l'accusé Kacuras dépose que la police a cruellement battu son fils devant elle.

LA RÉPRESSION CONTRE LES MINORITÉS NATIONALES

Nous publions ci-dessous quelques extraits d'interventions de députés à la Diète :

Extrait de l'interpellation faite par le député Pristupa : « Les paysans arrêtés furent conduits à la Sûreté de Luzk où Selkovski procéda à l'interrogatoire. Michail Swatchuk déclara catégoriquement qu'il n'a créé aucune organisa-

tion et que le provocateur Panasevitch, chassé par les paysans du village, incitait à créer une organisation. Alors, Selkovski rendit l'interrogatoire plus « efficace ». Les agents de la Sûreté maltraitaient et interrogeaient Satchuk et Sadko pendant trois jours. On les battait tellement qu'ils perdirent connaissance plusieurs fois, puis on versait sur eux de l'eau froide. On les jetait ensuite aux cachots dans cet état, pour faire peur aux autres prisonniers. Après trois jours de tortures, Satchuk signa l'interrogatoire où il « avoua » la création de l'organisation à Boutine ; Selkovski le menaça de le faire tuer s'il changeait ses dépositions devant le tribunal. »

Extrait de l'interpellation du député Woitiuk : « Le paysan ukrainien et blanc-russe est courbé sous le poids des impôts excessifs ; il est ruiné par les différentes charges ; chaque employé ou policier fait son petit potentat envers lui. Le policier est maître de la vie et de la mort aux villages ukrainiens et blanc-russes. Malheur à celui qui l'a vexé : il lui en coûtera la vie. On martyrise les paysans dans les postes policiers et dans les villages blanc-russes et ukrainiens quand ils n'arrêtent pas à temps leurs chariots, quand ils ne cèdent pas le chemin au policier, quand ils n'apportent pas de la viande ou du lard, du tabac ou du miel. »

Extrait de l'interpellation du Parti social-démocrate ukrainien : « ...Puis, le commissaire Keidon m'a fait ôter mes bottes et a commencé à me martyriser par le courant électrique. Il a enveloppé mes jambes de papier et les électrocutaient, me blessant ainsi les pieds. Le courant était tellement fort que j'ai perdu connaissance. Le commissaire Keidan répétait toujours : « Nous ne tenons pas à la vie d'un communiste, tu crèveras comme un chien, si tu ne dis pas la vérité. »

Extrait de l'interpellation du député Pachtuk : « Il y a quelques jours s'est terminée l'affaire de Griz Clinitz, du village Junachkovo, arrondissement Rogatin. Au cours d'une fouille, on a trouvé chez lui un portrait de Rosa Luxembourg qu'il a rapporté d'Amérique il y a six ans. Clinitz est également accusé de haute trahison et se trouve en prison depuis de longues semaines. »

Extrait de « Notre Gazette populaire », Baranowicze : « On a arrêté, au cours de la semaine dernière, un portefaix et son frère. Un drapeau rouge, avec l'inscription : « Vive le pouvoir des Soviets » fut trouvé dans son habit de fête. Au jour de la fouille, une fille vint le voir. On constate maintenant que cette fille mit le drapeau dans le vêtement de l'inculpé.

« ...On constate aussi que les agents de la défensive touchaient 20 zlotyspour chaque drapeau trouvé.Ils parvinrent à obtenir de gros gains de cette façon. »

Extrait du memorandum adressé au ministre de la Justice polonais par un groupe d'avocats de Lwow et signé par les avocats Gluszkiewicz et Akser : « Nos clients, quelques dizaines de prisonniers politiques de la prison locale, ont déclaré la grève de la faim... Les prisonniers politiques sont exposés aux brutalités et railleries, de même leurs avocats. Pendant une nuit, l'administration introduisit à la prison des policiers, fit traîner les détenus hors de leurs lits. Ceux-ci furent tous battus et jetés aux cachots. Miecznik,Zelinski,W.Miedwied, Baranowski, Somkiewicz, Wrobel et Karalin ont souffert le plus. On défend aux avocats de voir les prisonniers. Exception a été faite pour l'avocat Fedeca qui remarqua en sortant que le prisonnier Miecznik était dans un état terrible : du sang était coagulé sur la figure, les épaules étaient meurtries, un œil était arraché, il crachait le sang... La police arrêta le 16 août le paysan Kostuk. Il fut tellement martyrisé le 20 août, que le 17 septembre il ne pouvait pas encore se tenir debout. »

LA VÉRITÉ SUR LE RÉGIME

L'histoire tragique de Wenkler, dont nous donnons ci-dessous le dénouement, est celle d'un simple citoyen polonais criant la vérité sur le régime odieux qui règne depuis des années en Pologne.

Wenkler, capitaine de l'armée polonaise démobilisé, eut le malheur de se trouver un jour de l'année 1926 dans un restaurant de Lwow où se trouvait un commissaire de police. Celui-ci manqua de respect à une dame et fut rappelé à l'ordre par Wenkler. Wenkler fut emprisonné sur-le-champ et il n'est pas sorti de prison. On l'a assassiné. Voici les détails sur le procès intenté aux meurtriers.

Le journal « Glos Prawdy » du 31 décembre écrit : « Depuis deux jours se tient le procès de l'agent de police de Lwow et des gardiens de prison qui ont battu l'accusé Wenkler. Les médecins ont constaté que Wenkler avait les côtes brisées et de nombreuses blessures qui ont causé une gangrène et ensuite la mort. Aujourd'hui, déposition des témoins, les camarades de prison du défunt. »

Le journal « Robotnik » du 30 décembre écrit : « L'instruction menée dans l'affaire de deux agents de police, Bazil Kaczor et Michel Kozialkowski, a fait découvrir une série de crimes, et notamment les tortures infligées à feu Wenkler. Celui-ci fut battu lors de son internement et quand il voulait se défendre on l'enchaînait jusqu'à ce qu'il tombe sans force. Au procès dirigé par le Dr Hoszowski fut constaté par plusieurs témoins que Kaczor et Kozialkowski terrorisaient les arrêtés et ils ont vu qu'on a foulé aux pieds Wenkler. Les accusés nient ces faits et déclarent que Wenkler était psychopathe et s'est fait lui-même une série de blessures. »

Sous le titre : « Un verdict pas raisonnable », le « Robotnik » du 1er janvier écrit : « Au cours du procès des accusés du meurtre de Wenkler, ont déposé les médecins Spiro et Sulislawski. Ils ont déclaré que le cadavre de Wenkler était une masse informe ensanglantée. La cause de la mort fut une gangrène générale du sang et le processus inflammatoire a commencé par la bouche et les poumons. On a constaté chez le défunt la fracture de la mâchoire et des côtes. La fracture de la mâchoire s'est produite à la suite d'un coup asséné avec un instrument contondant, peut-être avec une clé. La fracture des côtes devait se produire à la suite de piétinements, après quoi est survenue la mort. Le processus de gangrène dura dix jours.

A la question du président demandant si on n'a pas constaté chez le défunt une maladie mentale, les experts ont répondu que cette maladie n'est pas exclue, mais on ne peut la constater qu'en examinant un vivant. On n'a pas constaté des changements dans le cerveau. Ensuite ont déposé des témoins qui ont indiscutablement démontré que Wenkler fut horriblement torturé par les geôliers.

Le verdict. - Le soir fut prononcé le verdict : l'accusé Kaczor fut disculpé de l'accusation de meurtre. Les constatations des graves blessures qui couvraient le corps du défunt entraînèrent une condamnation à dix mois d'internement. L'autre accusé Kozialkowski fut acquitté.»

TOUJOURS LES BRUTALITÉS

La plainte suivante a été déposée :

« Au ministre de la Justice, à Varsovie. - Le 4 du mois courant, nous étions tous les deux convoqués au procès à Sosnowice. Le matin, la police nous a fait sortir pour nous transporter au tribunal. A la porte de la prison, plusieurs agents de police se sont jetés sur nous et nous ont entraînés au commissariat. Dans la cave, on nous a battus. Nous étions frappés par les agents 2997, 1203, 1571, 1310, 3130, 2946 et autres. Sur l'ordre du commissaire Autczak, on nous a mis aux fers et transportés à Sosnowice. Après le procès, la même procédure se répète. On nous a battus et enchaînés. Nous attirons votre attention sur le fait qu'après les événements qui se sont produits à la prison, quand on a enchaîné les prisonniers politiques sur l'ordre du commissaire Autczak, on a cessé les brutalités. Maintenant, la police recommence les mêmes sauvageries. - Léon Podlivski, Mojesz Ozarowicz, prison de Bedzin. »

UN MASSACRE D'OUVRIERS

A Dzwiniacz, près de Stanislawow, a éclaté une grève, le 27 novembre, dans les mines.

Le 21 décembre, les grévistes ont manifesté en cortège devant l'administration des mines. La police a attaqué la foule. Une salve effectuée par la police a tué trois ouvriers et en a blessé plusieurs autres.

UN ÉCHO DE LA GRÈVE DE LA FAIM A LUKISZKI

Le journal « Glos Prawdy » du 17 décembre écrit : « La délégation de la C. G. T. en Pologne s'est adressée au procureur du tribunal avec un memorandum au sujet des derniers événements à la prison de Lukiszki. Ce memorandum appuie les protestations des prisonniers. Le procureur a répondu que l'application des points contenus dans le mémorandum est impossible. Il y a quelques jours, plusieurs délégués des prisonniers de Lukiszki se sont adressés aux autorités. Les

délégués furent transportés à la prison de Szczepanski. Ils sont retournés maintenant à Lukiszki. L'affaire de Lukiszki est liquidée et la vie normale est revenue à la prison. »

LA RÉPRESSION DU MOUVEMENT « SUBVERSIF »

Le journal « Robotnik » du 24 décembre écrit : « Après l'arrestation des membres de la cellule communiste, organisée par Hochberg et la transmission au juge d'instruction de l'affaire qui a entraîné 40 arrestations, la police de Lwow a découvert une nouvelle cellule en arrêtant 7 personnes présentes chez Korn. Les arrêtés furent transportés à la police politique. »

MESURES « CONSTITUTIONNELLES »

Le journal « Robotnik » du 29 décembre écrit : « L'arrêté du ministre de l'Intérieur prolonge l'existence des conseils de guerre sur tout le territoire de l'Etat, en dehors des arrondissements centraux, pour les six mois suivants, c'est-à-dire depuis le 1er janvier jusqu'au 30 juin 1927. »

LES « LIBERTÉS » CIVIQUES

Le journal « Glos Prawdy » du 21 décembre écrit : « Le député blanc-ruthène Miotla, participant à la conférence mouvementée de Staroberezowo, s'est adressé aux autorités de Bialystok en demandant la permission de tenir un meeting, le 19 décembre. La sous-préfecture n'a pas accordé la permission à cause de la sûreté publique. »

Le journal « Robotnik » du 24 décembre écrit : « Hier à Dzwiniacz, sur les lieux des événements tragiques de mardi, le calme régnait. Une commission médico-judiciaire est arrivée et a constaté que tous les tués l'ont été par les balles de la police. Un représentant de la préfecture de Stanislawow séjourne dans la ville. On a commencé une instruction de ces événements. La direction de la mine « Ozokeryt » a entamé des tractations avec les délégués ouvriers en leur proposant 10 0/0 d'augmentation pour les spécialistes et 8 0/0 pour les manœuvres. Les ouvriers attendent l'arrivée du camarade Haluch de Boryslaw. »

Le journal « Glos Prawdy » du 28 décembre écrit : « Hier, à 8 heures du soir, Idla Oppenheim, en entrant dans la maison au 5 de la rue Franciszka, fut attaqué par quatre inconnus. L'un d'eux a tiré un coup de revolver, le tuant net. Oppenheim était un communiste connu. Les agresseurs ont fui. »

LA « JUSTICE » ET SES SERVITEURS

Le journal « Glos Prawdy » du 19 décembre écrit : « Le 16 décembre, l'administration de la prison à Bialystok devait transporter au tribunal plusieurs prisonniers politiques. Un procès devait avoir lieu contre trois fonctionnaires de la police, inculpés d'avoir battu les prisonniers politiques. On voulait mettre aux fers les prisonniers qui ont résisté. Les prisonniers qui se promenaient à ce moment dans la cour ont manifesté leur solidarité en protestant. Ils furent transportés au tribunal en auto et le calme s'est rétabli. Au procès, les agents furent défendus par l'avocat Dobrzynski. Après sa plaidoirie, les juges ont acquitté tous les accusés. »

Le « Glos Prawdy » du 28 décembre écrit : « Le 23 décembre, avait lieu au tribunal de Gwodriadz le procès à huis clos du directeur de la prison Stroinski. Stroinski, accusé d'avoir violé des prisonnières, fut condamné à sept mois de prison. »

Le journal « Robotnik » du 19 décembre écrit : « Hier avait lieu devant la Cour d'appel, pour la deuxième fois, le procès de Stefan Panczyszyn, inculpé de complot qui avait pour but la libération de la prison de Baginski et Wieczorkiewicz assassinés par la police au moment où ils devaient être échangés à la frontière de l'U. R. S. S.

N.D.L.R. - Le tribunal a condamné Panczyszyn à deux ans de forteresse. La Cour d'appel a résilié ce verdict et a condamné Panczyszyn à quatre ans de prison. La Haute Cour a annulé ce jugement et l'affaire est revenue devant la Cour d'appel. Celle-ci a condamné Panszyszyn à quatre ans de prison. »

10046-1-27. — IMPRIMERIES PARISIENNES RÉUNIES (Bourse de Commerce, Ed. Fuzat, imp.), 35, rue J.-J.-Rousseau, Paris. *Le gérant :* SIMON ANDRÉ.